

Département d'Eure et Loir

**Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2015

L'an **deux mille quinze**

Le **vendredi dix-huit septembre** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Michel LETHUILLIER évoque le décès de Monsieur Bernard GUIRLIN, père d'Arnaud GUIRLIN, survenu le 12 Août dernier.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Florence DELISLE, Josée POULAIN, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Nicole KERMARREC (pouvoir à R.J. MOREAU-PAGANELLI), Anne-Marie HAIE (pouvoir à Laurence CHOTARD), Arnaud GUIRLIN (pouvoir à M. LETHUILLIER) Jean- François NOËL DU PAYRAT

Etaient absents : Jean-Pierre LEFEU

Mme Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Suite à la démission de Madame Mathilde LUCAS le 9 septembre 2015 (courrier reçu en Mairie le 10/09/2015), Monsieur le Maire installe Monsieur Frédéric LAIGNIER, conseiller municipal, et lui souhaite la bienvenue.

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Rapport de la Commission des Eaux : convention avec Agglo du Pays de Dreux pour facturation assainissement 2014 – Avenant Lyonnaise des Eaux
 - Devis pour diagnostic « accessibilité bâtiments communaux recevant du public »
 - Rapport SICME
- Accord à l'unanimité.

I – FINANCES

1° / Situation financière

M. le Maire présente la situation financière de la commune à la date du 18/09/2015 :

↳ Budget général

- Fonctionnement : 824 938,14 € en dépenses pour 1 854 292,70 € de recettes (dont excédent reporté de 807 964,68 €).
- Investissements : 757 487,98 € en dépenses pour 572 791,50 € de recettes

↳ Budget Eau

- Fonctionnement : 96 961,38 € en dépenses pour 69 959,70 € de recettes
- Investissement : 12 409,34 € en dépenses pour 26 125,03 € de recettes

↳ Budget CCAS

- Fonctionnement : 7 390,06 € en dépenses pour 2 626,75 € de recettes

2° / Point sur les subventions

Monsieur le Maire fait le point sur les subventions attendues :

↳ **Aires de jeux** – subvention accordée de 19 115 € au titre du FDAIC 2015. (Il faut prévoir le remplacement du jeu de la maternelle).

↳ Travaux Place Eglise :

- Subvention reçue de 40 250 € au titre des amendes de police pour la sécurité du carrefour rue Charles de Gaulle/rue d'Anet
- Subvention du Conseil Départemental de 31 050 € au titre du FDAIC 2014
- Subvention du Conseil Départemental de 34 500 € au titre du FDAIC 2015
- Subvention du SIEPRO de 30 000 € au titre de l'éclairage public
- Subvention du Conseil Régional de 75 000 € (ou 100 000 €) – dossier en instruction

↳ **Fonds Départemental de Péréquation 2015** : 32 500 €

3° / Tarifs et convention « Jazz en Automne »- concert jazz du 10 octobre 2015

D.2015/09/18-01

Dans le cadre des Rendez-Vous de Cherisy mis en place en 2002, plusieurs manifestations sont organisées soit directement par la commune, soit par l'intermédiaire d'associations de la commune ou extérieures.

Dans le cadre, du Festival « Jazz en Automne » parrainé par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, pour la 5^{ème} année consécutive, un dîner-concert est organisé conjointement par l'Association « Jazz en Automne » et la commune le samedi 10 octobre prochain à l'Espace Hugo, dont il convient de fixer les tarifs.

Il est proposé :

24 € pour les adultes et 12 € pour les enfants de 7 à 12 ans.

Afin de limiter les frais pour la commune, il est proposé de mettre en place une convention pour la répartition des recettes à hauteur de 50% pour l'Association et 50% pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte les tarifs de 24 € pour les adultes et 12 € pour les enfants de 7 à 12 ans
- Autorise M. le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

4° / Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC)

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux d'un courrier de la Préfecture relatif au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et

Communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Dans le cadre de cette répartition, la commune de Cherisy devrait recevoir un montant de 24 906 €. Pour information.

II – ADMINISTRATIF

1°/ Installation de caméras supplémentaires sur 2 sites de la commune (parc mairie et parvis arrière de l'église)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier pour les 4 caméras de vidéoprotection (Rond-point du stade - Sur RD 912 à l'intersection rue de Paris/Rue de Germainville - Rue de Marsauceux - Place du Tilleul à Raville) est passé en commission préfectorale le 4 septembre dernier.

Il annonce avoir déposé un dossier en Préfecture pour l'installation de 2 caméras doubles supplémentaires : 1 sur les aires de jeux dans le parc de la mairie et 1 sur le parvis arrière de l'église.

Il indique que la Gendarmerie apprécie que la commune se soit dotée de ces caméras dont ils se servent dans le cadre de leurs enquêtes. Pour information.

Bruno LOQUET pense qu'à l'avenir il faudra également équiper les hameaux. Monsieur le Maire lui répond qu'une caméra est prévue sur Raville.

2°/ Cession de biens communaux

D.2015/09/18-02

a) Bâtiment de l'arsenal

Dans le cadre des travaux d'intérêt public d'aménagement de la Place de l'Eglise, Monsieur le Maire indique que la porte de garage d'un riverain, donnant sur le futur jardin de curé, sera supprimée en accord avec ce dernier.

Cette suppression d'accès entraîne un préjudice d'usage, le riverain perdant l'accessibilité à son garage.

En contrepartie, il est proposé de céder pour un euro symbolique, le bâtiment « arsenal » cadastré D 498 pour 45 m². Ce bâtiment est composé de 2 cellules d'environ 20 m² chacune, dont l'une d'elles est grevée d'une convention de mise à disposition à titre gracieux pour héberger un poste de transformation de courant électrique au profit de la SICAE ELY.

Pour accéder à son garage, il sera nécessaire également de créer une ouverture entre cet ancien garage et l'autre cellule de 20 m² dont la commune n'a plus l'usage.

Dans le cadre de cette cession, la convention Commune / SICAE ELY sera transférée au futur acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal décide la cession de l'arsenal à Monsieur Henri WOJTKOWIAK pour la somme de 1 euro symbolique. Le dossier sera confié à Maître POPOT, notaire à Cherisy ; les frais restant à la charge du vendeur. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

Monsieur BOUCHER propose que les inscriptions anciennes présentes sur la façade du bâtiment soient conservées (à notifier sur l'acte).

b) Cession locaux « La Main tendue »

D.2015/09/18-03

Maire rappelle la demande d'acquisition par l'entreprise « La Main Tendue » des locaux qu'elle occupe actuellement sis 10 rue Victor Hugo, sur la parcelle cadastrée D1356 d'une surface totale de 1014 m².

Une première demande avait été faite par Monsieur MONFORT le 23 octobre 2013.

Le Service des Domaines consulté a évalué l'ensemble des locaux à 165 000 €.

Monsieur MONFORT a réitéré sa demande le 21 avril 2015.

Monsieur le Maire rappelle que « La Main Tendue » s'est installée en septembre 2005. Cette entreprise de services à la personne emploie 35 salariés et assiste 250 personnes.

M. le Maire informe le conseil municipal avoir rencontré M. MONFORT, gérant de La Main Tendue. Compte tenu de l'intérêt pour la commune et la population de conserver cette entreprise à Cherisy, il lui a fait savoir qu'il pourrait répondre positivement à son souhait d'acquisition de l'immeuble pour la somme estimée par les Domaines.

La commune conserverait la partie voirie/parking de devant donnant sur la rue Victor Hugo ; une division serait donc nécessaire. Un devis a été demandé au Cabinet FORTEAU-FAISANT de Dreux.

Il appartient au conseil municipal de décider de cette vente qui serait confiée à l'étude POPOT-BAUDOIN de Cherisy ; les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal :

- Donne son accord pour la division de la parcelle D 1356 (immeuble / parking)
- Décide la cession des locaux sis 10 rue Victor Hugo, plus la partie arrière du terrain, à l'entreprise La Main Tendue pour un montant de 165 000 €, sous condition de la reconduction du bail de Monsieur AUGER, kinésithérapeute.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

3° / Concession gaz – compte rendu activité

M. le Maire donne connaissance du compte rendu annuel de concession gaz sur Cherisy pour 2014, établi par Gédia. Il ressort que 409 foyers sont raccordés au gaz, soit 50% environ des habitations pour une longueur de canalisations moyenne pression de 19 836 mètres linéaires. Pour information.

4° / Devis reliures registres d'état civil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le décret 2010-783 du 8 juillet 2010 la reliure des registres communaux est obligatoire. Il indique avoir confié les registres d'état civil des années 1993 à 2012 à l'atelier de reliure Sylvie LE JANNOU de Chartres, pour un montant de 768 € TTC. Pour information.

5° / FSL (Fonds Solidarité Logement)

D.2015/09/18-04

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.

Dans ce cadre, une participation de 3 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.

Pour la commune de Cherisy, la participation pour l'année 2015 s'élèverait à 156 € (52 logements X 3 €).

Après délibération, le conseil municipal approuve la participation de la commune au Fonds Solidarité Logement pour un montant de 156 € pour l'année 2015. Adopté à l'unanimité.

6° / Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

D.2015/09/18-05

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les collectivités doivent déposer en Préfecture avant le 27 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Un premier diagnostic a été réalisé le 27 avril 2012 par la société GEO-DIAGNOSTIC concernant 3 bâtiments communaux : l'Espace Hugo, la salle polyvalente et l'école maternelle. Les travaux estimés s'élevaient à 120 000 €.

D'autre part, dans le cadre de travaux conséquents de réfection de la Place de l'Eglise et de ses abords, la commune a décidé de rendre accessibles tous les ERP (Etablissements

Recevant du Public), soit 10 établissements : commerces, poste, église, restaurant, pharmacie, etc... (plan joint).

M. le Maire demande que compte tenu des coûts très importants, des contraintes techniques, financières ou de complexité, la durée d'exécution des travaux soit étalée sur 9 ans.

Deux organismes ont été consultés pour l'établissement d'un diagnostic prenant en compte toutes les formes de handicap.

1°/ L'Association l'Arche pour un montant de 9 738 € TTC et

2°/ Foncier Experts pour un montant de 9 360 € TTC.

Toutefois, à l'analyse des offres, il s'avère que la proposition de l'association l'Arche est plus complète par rapport aux prestations fournies.

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'association l'Arche pour l'établissement d'un audit sur 11 sites communaux (école primaire – église – salle communale / bibliothèque – stade/vestiaire club house – ancienne épicerie kiné dentiste – bureau de poste – cabinet médical – centre de loisirs – squash – Crédit Agricole - cimetière) pour un montant de 9 738 € TTC.

Le prestataire fera une présentation du dossier au conseil municipal pour accord ou/et modifications avant envoi en Préfecture.

Adopté à l'unanimité.

7°/ SICME - Rapport d'activité 2014

D.2015/09/18-05BIS

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (SICME) reçu le 16 septembre en Mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Ludovic DESHAYES, vice président du SICME (Syndicat Intercommunal Cours Moyen de l'Eure), précise que le rôle de ce syndicat est principalement de prévenir les inondations sur tout le lit mineur de l'Eure et ses bras, ainsi que la gestion des arbres tombés dans la rivière. A ce sujet, Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier du SICME signalant la nécessité d'élaguer deux saules situés sur une berge – parcelle cadastrée D 1366 - appartenant à la commune. Des devis ont été demandés.

III – COMMISSION DES EAUX

2°/ Convention Suez Environnement (Lyonnaise des Eaux) – Avenant pour la prestation de service « relève – facturation et recouvrement du service d'eau potable »

D.2015/09/18-06

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014/12/19-16 du 19 décembre 2014 confiant la prestation pour la facturation de l'eau et l'assainissement à la Lyonnaise des Eaux. Il indique qu'un avenant à cette convention est nécessaire, notamment en ce qui concerne la définition de la relève des compteurs, le recouvrement des factures et le reversement des montants encaissés à la commune.

Après délibération, M. le Maire est autorisé à signer cet avenant, annexé à la présente délibération. Adopté à l'unanimité.

Daniel ROBERT signale avoir assisté à la dernière réunion du SMICA (Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet) :

- Baisse du rendement suite à une fuite sur le bassin de Bû
- Pour Cherisy : rendement stable en 2013/2014 – Augmentation en 2015 due à quelques fuites et une forte consommation cet été.

Il est rappelé qu'une vingtaine de branchements en plomb ont été remplacés dans le cadre des travaux de la Place de l'Eglise.

1° / Convention avec l'Agglomération du Pays de Dreux pour la facturation 2014 de l'assainissement

D.2015/09/18-07

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2014, la compétence « assainissement » a été transférée à l'agglomération du Pays de Dreux. Cependant, les services communaux ayant procédé à la facturation de l'eau et de l'assainissement fin 2014, une convention est nécessaire pour la mise à disposition du service administratif de la commune afin que l'agglomération puisse rembourser la somme de 1 400 € (montant annuel estimé sur la base de 1 € par facture – 2 facturations dans l'année : acompte et facture annuelle). Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Adopté à l'unanimité.

IV – COMMISSION SCOLAIRE

Christian BOUCHER indique que la rentrée s'est bien passée. Les effectifs sont de : 153 élèves à l'école élémentaire sur 7 classes et 100 élèves à l'école maternelle sur 4 classes avec la même équipe enseignante.

↳ **TAP** : 99% de fréquentation. Un aménagement a été nécessaire dans la section des petits pour la sieste.

Une subvention de 1 400 €, sous forme de jeux, a été octroyée à quelques communes, dont Cherisy, par la DDJS pour les TAP.

Elémentaire - activités prévues : poney, théâtre, squash, tennis, golf, jeux, bibliothèque, arts créatifs, musique, cuisine. Deux activités ont été supprimées cette année (P'tit Ciel et Mini school, la prestation de l'intervenant en anglais cette année étant moins onéreuse).

Des problèmes de discipline avec 3 ou 4 élèves sont à déplorer, les parents ont été avertis par courrier et des sanctions seront prises.

Il explique que la Commission Education devra se pencher sur l'élaboration d'un nouveau projet éducatif pour l'année scolaire à venir (notamment pour la fréquence des TAP qui pourrait être fixée à un après-midi par semaine par exemple).

Plus de 70 personnes ont assisté à la réunion d'information sur les TAP.

D.2015/09/18-09

Création de 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet :

Christian BOUCHER informe que dans le cadre du périscolaire, il est nécessaire de créer deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet :

- 1 poste à 8 heures/semaine (3 heures pour les TAP en maternelle et 5 heures pour le centre de loisirs le mercredi après-midi).
- 1 poste à 3 heures /semaine pour les TAP
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création de 2 emplois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter du 01/10/2015 **à temps non complet**, soit :

- **un à 8 / 35^{ème}**
- **un à 3 / 35^{ème}**

dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à IB 340 / IM 321

- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

↳ **Cantine** : mise en place d'un 2^{ème} service en maternelle grâce à l'apport en personnel suite au transfert du périscolaire.

Elémentaire : 2 services pour 130 enfants avec un meilleur encadrement car plus de personnel. Yvelines Restauration fournit des repas à thèmes avec les décorations correspondantes, comme la Coupe du Monde de rugby en ce moment.

Une expérience visant à prendre conscience du gaspillage élémentaire va être lancée : les enfants devront peser quotidiennement les déchets alimentaires et un bilan sera fait en fin de semaine.

Il est précisé que la pause méridienne est incluse dans le périscolaire.

↳ **Centre de loisirs** : 40 à 50 enfants sont inscrits. Pour l'instant tout le monde est satisfait.

↳ **Transport scolaire à la piscine du collège Martial Taugourdeau**

Monsieur BOUCHER expose que les enfants de la grande section de la maternelle se rendront à la piscine 1 fois par semaine pendant toute l'année scolaire.

Comme d'habitude, une consultation a été faite auprès de 3 entreprises en ce qui concerne le transport.

Le transporteur retenu a fourni tous les justificatifs garantissant une prestation sécurisée.

V – COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Laurence CHOTARD donne rapport de la réunion du 8 septembre dernier :

- atelier « Gym douce » : il débutera le lundi 12 octobre prochain
- atelier floral : il reprendra le 24 octobre avec Marilyne
- atelier cuisine : la prochaine date retenue est le samedi 7 novembre
- Cherisyéma : prochaine séance le mardi 13 octobre.
- Jeux en folie : après la séance du 30 mai 2015 avec 25 participants dans une bonne ambiance, une nouvelle rencontre est prévue le 12 décembre 2015 à l'Espace Hugo.
- Proposition de spectacle par Marie Poumarat : « Le cabaret des mots en folie » ou « le cabaret des amoureux » - chansons poèmes autour d'un diner. Tarif : 1 200 €.

VI – COMMISSION FETES ET CEREMONIES

René-Jean MOREAU PAGANELLI donne compte rendu de la réunion du 7 septembre dernier. L'animation du vendredi soir 4 décembre pour le Téléthon est confirmée. Une réunion de la commission est prévue le mardi 13 octobre prochain.

VII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise : M. le Maire informe que du retard a été pris par rapport au calendrier initial (découverte de réseaux souterrains, congés d'une entreprise cet été non prévue). Cependant, il estime que les travaux se déroulent plutôt bien eu égard à l'importance du chantier en plein centre bourg et indique que, à ce jour, l'enveloppe financière est respectée : aucun avenant au marché.

Monsieur le Maire :

↳ informe de l'arrivée de Monsieur Wassim KAMEL, nouveau sous préfet de Dreux en remplacement de Monsieur Frédéric ROSE et du départ du Major MERACHI à la Gendarmerie de Dreux, remplacé par le Commandant GEYHSEN.

↳ présente un extrait de « La Lettre du Maire » du 25/08/2015 sur la baisse de l'épargne des collectivités locales.

↳ présente une note de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir sur la mobilisation des Maires pour préserver l'identité communale et la proximité ainsi que pour le maintien de l'activité économique et les services publics locaux. Une journée de mobilisation aura lieu le samedi 19 septembre 2015

↳ informe avoir reçu un courrier de la Poste concernant un incident survenu le 6 août dernier dans le cadre des travaux de la Place de l'Eglise. Le dossier a été transmis à Foncier Experts, maître d'œuvre.

TOUR DU TAPIS

C. BOUCHER

↳ Prévoir une journée « Nettoyage » sur la commune vers la mi-octobre et voir pour plantations diverses.

- B. LOQUET
- ↳ Commencer à penser à l'élaboration du prochain bulletin municipal
 - ↳ Prévoir une réunion de la Commission des Jeunes.
- D. LEGER
- ↳ Signale de nouveau une voiture stationnée rue de Paris. M. le Maire lui répond que la Gendarmerie a été informée.
- D. ROBERT
- ↳ Signale des dépôts sauvages dans les bois.
- J. POULAIN
- ↳ Demande si le contrat du nouvel employé communal sera reconduit. M. le Maire répond qu'il doit examiner la masse salariale avant de prendre la décision. Il rappelle que le personnel relève de la compétence du Maire et que les élus sont tenus à un certain devoir de réserve.
- F. DELISLE
- ↳ Demande si les aires de jeux du parc de la Mairie seront bientôt opérationnelles et si une clôture est prévue autour des jeux. M. le Maire répond que les poteaux pour la signalisation sont en attente, ensuite un contrôle pour agrément sera nécessaire et qu'il faudra également élaborer le règlement d'utilisation du parc. Il indique qu'une petite clôture pourrait être envisagée ultérieurement.
- F. LAIGNIER
- ↳ Suggère la réfection des terrains de tennis. C. BOUCHER répond qu'une réflexion est en cours pour la reprise par la commune de la gestion des cours de tennis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h00.